

Instauration de la confiance dans les partenariats pour la sécurité et l'état de droit

Risques, préjugés et lacunes

Viktoria Budde et Karoline Eickhoff
Note de synthèse n°12 de la Fondation Berghof

Novembre
2021

Quel est le sujet de cette note de synthèse ?

Dans cette note de synthèse, nous analysons les hypothèses implicites sur l'instauration de la confiance que les acteurs utilisent dans leur mise en œuvre des partenariats pour la Sécurité et l'Etat de Droit (SED). À travers notre analyse des politiques publiques et entretiens avec les responsables, nous avons identifié deux grandes « Théories du Changement » qui sous-tendent les programmes SED visant à instaurer la confiance des citoyens envers les institutions publiques chargées de la sécurité. Par la suite, nous engageons une réflexion sur ces théories en les confrontant à l'état de l'art multidisciplinaire sur la question de la *confiance*. Cette analyse nous permet de formuler des recommandations sur l'instauration de la confiance dans les politiques et les programmes SED.

Pourquoi un tel sujet est-il pertinent ?

La confiance faisant partie intégrante du « tissu social », elle s'étend à tous les domaines de la coopération au sein d'une société. La confiance des individus envers leur gouvernement est essentielle pour une gouvernance efficace et légitime. Le comportement des institutions publiques garantissant la sécurité telles que la police et l'armée, influe énormément sur cette confiance que les citoyens accordent à leurs gouvernements. Par conséquent, les programmes SED mis en œuvre dans les sociétés politiquement instables et touchées par les conflits violents font de celle-ci une priorité. Cependant, les hypothèses retenues par les politiques publiques sur la manière dont cette confiance est instaurée sont rarement explicitées. En outre, la recherche actuelle indique que la confiance est un phénomène social très complexe, défini par son contexte, et parfois même ambivalent. Quelles controverses théoriques sur la confiance sont-elles pertinentes pour les décideurs et experts chargés de la mise en œuvre des programmes SED ? Cette note met en lumière les apports de la recherche dans l'objectif de promouvoir un débat sur les risques, les préjugés et les lacunes concernant l'instauration de la confiance, et d'améliorer les programmes SED.

À qui s'adresse cette note ?

La présente note contribue aux débats en cours sur les effets sous-jacents de l'intervention étrangère auprès des institutions en charge de la sécurité. Notre analyse vise à soutenir les responsables impliqués dans les programmes SED et dans la consolidation de la paix, ainsi que les organismes responsables de projets et les experts de terrain. Dans cette optique, nous

© Berghof Foundation Operations GmbH 2021. Tous droits réservés.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Berghof. Les auteurs tiennent à remercier Beatrix Austin, le Dr Meike Hecker, le professeur Ursula Schröder et le Dr Eric Stollenwerk pour leurs commentaires pertinents sur les premières versions de cette note.

avons proposé des recommandations pratiques qui pourront compléter les directives d'action publique qui restent souvent trop abstraites sur la question de l'instauration de la confiance.

Principales conclusions et recommandations

Expliciter les hypothèses causales qui portent sur l'instauration de la confiance dans les programmes SED : Les dynamiques de confiance dans les contextes particuliers où les programmes SED sont mis en œuvre peuvent fortement diverger des théories sur l'instauration de la confiance issues d'études menées au sein de l'Union européenne et aux États-Unis. Les approches visant à instaurer la confiance doivent être développées en tenant compte de la recherche qui porte sur ces contextes particuliers.

Envisager des mécanismes de gouvernance hybrides dans les programmes SED pour le renforcement de la confiance: La plupart de ces programmes se concentrent sur le renforcement des capacités des institutions publiques afin de réduire la demande citoyenne de services de police et de justice privés. Pourtant, les programmes SED gagneront en efficacité s'ils peuvent collaborer avec des organismes de gouvernance hybrides, constitués d'acteurs publics et privés, afin d'établir des relations de confiance entre l'État et la société civile. Étant donné la réalité vécue par de nombreux citoyens à travers le monde, cette gouvernance hybride reflète mieux les réalités du terrain et constitue une voie plus réaliste vers l'instauration de la confiance.

Mettre l'accent sur l'équité et la justice dans les programmes SED axés sur le rôle de l'État : Une prestation de services efficace renforce la confiance des citoyens envers l'État. Cependant, pour que la confiance dans les institutions de sécurité s'instaure de façon durable, les citoyens doivent également avoir le sentiment que les forces de l'ordre les traitent avec équité et respect tout en assurant le maintien des règles au sein de la communauté.

Tenir compte des effets imprévus de l'instauration de la confiance dans les programmes SED axés sur les rencontres interpersonnelles : Les responsables impliqués dans la promotion de la sécurité et de l'état de droit doivent (1) adresser les effets potentiellement polarisants que peuvent avoir les initiatives de dialogue interpersonnelle dans les sociétés où la confiance communautaire prédomine, ainsi que le risque d'accroissement des inégalités et asymétries de pouvoir. Cela nécessite la mise en place de mesures concrètes afin d'atténuer la méfiance là où sont mis en œuvre les programmes SED (2).

Étendre les politiques d'instauration de la confiance afin de rendre compte des dynamiques internes des partenariats SED : Les Théories du Changement se concentrent principalement sur l'établissement de la confiance entre les citoyens et l'État. Cependant, pour que ces programmes soient véritablement efficaces, les responsables doivent également répondre au besoin de confiance au sein des partenariats SED, notamment entre les donateurs et les organisations en charge de la mise en œuvre des programmes, et entre les partenaires externes et acteurs locaux.

À propos des auteurs

Viktoria Budde est chercheuse sur la paix et les conflits à l'Institute for Peace Research and Security Policy (IFSH). Viktoria a travaillé en tant que consultante dans des projets de promotion de l'état de droit et de réforme du secteur de la sécurité (RSS) au ministère des Affaires étrangères allemand depuis 2017. Actuellement, ses recherches portent sur les effets involontaires des interventions en matière de RSS et sur le rôle de la confiance dans les partenariats pour la promotion de la sécurité et de l'état de droit.

Dr Karoline Eickhoff est chercheuse associée au département Conflict Transformation Research (CTR) de la Fondation Berghof. Karoline a travaillé en tant que chercheuse et coordinatrice de programmes de recherche à l'Université libre de Berlin, et comme conseillère sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) au ministère des Affaires étrangères allemand et dans la coopération internationale pour le développement au Pakistan et au Sud Soudan.

Citation

Viktoria Budde, Karoline Eickhoff, « Instauration de la confiance dans les partenariats pour la sécurité et l'état de droit: Risques, préjugés et lacunes », Note de synthèse n°12 de la Fondation Berghof, 2021, Berlin: Berghof Foundation Operations. www.berghof-foundation.org/publications/policy_briefs/

La plateforme *Knowledge Platform Security & Rule of Law* (KPSRL) finance ce projet et ses rapports par le biais de son fonds, le *Knowledge Management Fund* (KMF). Le KMF finance la mise œuvre de projets qui enrichissent le débat sur la sécurité et l'état de droit.



1. Introduction

Iriez-vous rendre à votre commissariat de police local un portefeuille que vous avez trouvé dans la rue ? Lorsque vous partez en vacances, laissez-vous les clés à vos voisins pour qu'ils puissent arroser vos plantes en votre absence ? Feriez-vous une transaction directe vers un autre pays via un réseau informel de courtiers ? Et quand vous faites vos courses, laissez-vous votre bébé dans la poussette devant le magasin ?

Selon le contexte culturel et les expériences sociales vécues, les individus réagiront différemment face à ces scénarios. Le niveau de confiance que nous accordons à nos concitoyens, aux acteurs économiques et aux institutions publiques influence un grand nombre de nos décisions quotidiennes. La confiance est généralement interprétée comme une attitude optimiste envers les autres, ce qui permet l'existence d'une « coopération sociale », en d'autres termes d'une coopération entre les citoyens d'une même société.¹ Ainsi, cette confiance est largement considérée comme faisant partie intégrante du tissu social. Il est admis que lorsque les citoyens se font confiance, ils rassemblent leurs efforts pour surmonter leurs problèmes quotidiens. Si les citoyens estiment que les politiques et les institutions gouvernementales sont suffisamment capables de proposer des lois pertinentes et de les appliquer de manière adéquate, ils respecteront le cadre juridique en vigueur.²

La confiance entre les personnes est fondée sur l'interaction entre deux ou plusieurs parties prenantes. **La confiance dans les institutions** repose sur les attentes d'une personne envers une autre personne ou une organisation censée agir dans un certain cadre institutionnel (par exemple les lois, les directives d'une organisation, les codes de conduite professionnelle).³ En revanche, **la confiance généralisée**, reste plutôt « une attitude plutôt abstraite à l'égard des gens en général ». ⁴ La confiance généralisée ne se limite pas à la sphère personnelle, elle touche un plus grand nombre de personnes et notamment les concitoyens et les étrangers.

L'instauration de la confiance, à la fois entre les citoyens eux-mêmes, et entre les citoyens et les institutions étatiques, est donc devenue essentielle aux efforts internationaux visant à soutenir la sécurité et l'état de droit dans les pays souffrant d'instabilité politique et touchés par des conflits violents. La confiance envers les forces de sécurité est considérée comme intimement liée à la confiance envers le gouvernement, et permet donc d'asseoir la légitimité de l'État.⁵ Les projets visant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions publiques en charge de la sécurité peuvent inclure le soutien aux réformes du secteur de la sécurité, la formation des forces de l'ordre, la police de proximité et le développement de dialogues sur la sûreté et la sécurité au niveau local, ainsi que des initiatives multilatérales de consolidation de la paix à grande échelle. En dépit de la multitude d'approches et de projets, instaurer la confiance entre les personnes et les institutions publiques en charge de la sécurité reste un défi pour les acteurs de la promotion de la sécurité et de l'état de droit. En même temps, les derniers résultats de la recherche sur la confiance dans diverses disciplines laissent entendre que la confiance se manifeste de façon beaucoup plus dynamique et souvent plus

paradoxe qu'on ne le supposait précédemment.⁶ La recherche reste divisée quant à la manière dont la confiance dans les personnes et les institutions s'établit. Par exemple, l'interrelation entre la confiance interpersonnelle et la confiance généralisée reste encore mal comprise.⁷

Dans la présente note de synthèse, nous discutons des principales approches d'instauration de la confiance dans les politiques de promotion de la sécurité et de l'état de droit à partir des dernières recherches effectuées sur la confiance. À cet effet, nous avons interrogé quinze responsables politiques allemands et néerlandais travaillant sur la RSS, le désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la consolidation de la paix et la stabilisation. À partir de cette analyse, nous faisons des recommandations pour améliorer les connaissances actuelles et faire face aux risques et préjugés sur la confiance dans les programmes SED.



Photo 1: Paul Saad/Shutterstock. Protests in Beirut, 2020.

¹ Gambetta, 1988 ; Baier, 1986.

² Levi et Stoker, 2000.

⁴ Bachmann et Inkpen, 2007.

⁵ Freitag et Traummüller, 2009, p.782.

⁵ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 28 juin 2021 ; spécialiste des politiques, Département de la stabilisation et des affaires humanitaires, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Entretien du 9 juillet 2021.

⁶ Li, 2017.

⁷ Freitag et Traummüller, 2009.

2. La confiance dans les politiques visant la sécurité et l'état de droit : les hypothèses de causalité qui prévalent

L'instauration de la confiance est une priorité dans l'élaboration des politiques visant à promouvoir la sécurité et l'état de droit. Elle est donc essentielle au succès des partenariats dans ce domaine. Les personnes interrogées ont déclaré que la confiance entre les acteurs externes (notamment les donateurs ou les organisations responsables de la mise en œuvre des programmes) et les acteurs nationaux (tels que les gouvernements et les communautés locales) était toute aussi vitale que la confiance au sein des sociétés bénéficiant de ces programmes.⁸ Toutefois, les politiques de promotion de la sécurité et de l'état de droit se concentrent principalement sur l'instauration de la confiance entre les parties prenantes des pays hôtes.⁹ Elles accordent moins d'attention à la confiance entre les acteurs extérieurs et leurs homologues nationaux. Au niveau politique, les acteurs externes sont généralement considérés comme neutres, car ils respectent les normes internationales relatives aux droits humains et offrent des espaces sûrs aux parties au conflit pour qu'elles puissent entamer un dialogue riche et établir une coopération constructive.

Afin de contribuer à la mise en place de mécanismes de gouvernance stables et légitimes dans le pays hôte, la majorité des programmes SED visent, d'une façon ou d'une autre, à rétablir la confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics. Nombre de ces programmes donnent priorité aux relations entre les communautés et les forces de l'ordre.¹⁰ En favorisant la confiance des citoyens dans des institutions comme la police et les forces armées, ils visent à créer une sorte de « confiance verticale », qui diffère de la « confiance horizontale » qui existe entre les citoyens.

L'objectif de ces programmes est que les citoyens du pays hôte perçoivent les membres de la police et des forces armées comme fiables et dignes de confiance, même s'ils n'ont jamais eu d'interaction personnelle avec un membre de ces services. Étant donné que le comportement des représentants de l'État est étroitement lié aux normes de conduite des communautés ou de la société en général, cette forme de confiance est appelée à s'étendre progressivement au-delà des institutions, vers les rapports entre citoyens.¹² Selon le niveau d'ambition, l'objectif ultime de ces programmes est d'établir soit une forme de « confiance institutionnelle » envers les représentants de l'État, soit une forme de « confiance généralisée » qui permet aux personnes d'accorder toute leur confiance à leurs concitoyens dans leurs communautés, sans forcément les connaître personnellement. Ce niveau de confiance au sein des sociétés est largement considéré comme un puissant levier pour l'action collective.

La confiance horizontale renvoie à la confiance entre les gens alors **que la confiance verticale** ou **dans la hiérarchie** signifie la confiance des gens dans leurs représentants ou institutions politiques.¹¹

Des concepts similaires tels que la cohésion sociale, le capital social ou l'assurance, impliquent de multiples niveaux de confiance. D'après nos échanges sur l'élaboration des politiques, la confiance peut être conçue comme une condition préalable, un élément constitutif ou l'aboutissement des relations entre l'État et les citoyens que les programmes SED cherchent à favoriser à l'échelle locale, régionale et nationale. Si cette image complète met en évidence le rôle central de la confiance dans ces programmes, elle complique le travail d'identification des mécanismes qui génèrent cette confiance. En fait, les hypothèses d'action publique sur la façon dont la confiance s'instaure restent souvent implicites.¹³ C'est particulièrement le cas dans les projets de stabilisation, qui s'inscrivent dans des dynamiques plus vastes et avec des ambitions plus importantes.¹⁴ La confiance ne figure pas non plus dans les projets de suivi et d'évaluation.¹⁵ Ainsi, il est difficile de déterminer les effets tangibles des différents types d'interventions visant l'instauration de la confiance, surtout quand il s'agit des effets de long terme

Dans les programmes « sécurité et état de droit », les **Théories du Changement** permettent de mieux cerner les interventions. Elles définissent les visions souhaitées à long terme du changement dans un contexte particulier, et décrivent les conditions pour que ces changements aient lieu. Les théories du changement peuvent apparaître sous forme de récits ou de cadres contenant les activités et les résultats attendus.¹⁷

⁸ Responsable de zone, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. Entretien du 1er juillet 2021 ; Spécialiste des politiques, Département de la stabilisation et des affaires humanitaires, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Entretien du 5 juillet 2021 ; Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 23 juin 2021.

⁹ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 28 juin 2021.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Draude et coll. 2018.

¹² Hecker et Starcke, 2017.

¹³ IOB, Policy and Operations Evaluation Department, 2019, p. 13.

¹⁴ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 28 juin 2021.

¹⁵ Chercheur en politique, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Entretien du 21 juin 2021 ; Spécialiste des politiques, Département de la stabilisation et des affaires humanitaires, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Entretien du 30 juin 2021 ; Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 8 juillet 2021.

qu'ils peuvent avoir sur la société.¹⁶ Malgré la variété des conceptions de projet faisant partie intégrante des programmes SED, nous avons relevé deux grandes approches en matière d'instauration de la confiance sur lesquelles reposent les Théories du Changement : (1) instauration de la confiance des citoyens dans l'État grâce à de meilleures prestations de services publics et (2) instauration de la confiance des citoyens dans les pouvoirs publics en encourageant le dialogue avec la police. La majorité des programmes SED s'appuient sur ces deux approches et associent les activités de renforcement des capacités à des rencontres avec les communautés à différents niveaux. Dans le chapitre suivant, nous présenterons les fondements théoriques de ces modalités de l'action publique et les discuteront à la lumière de l'état de l'art de la recherche dans ce domaine.

2.1 Instauration de la confiance grâce à la qualité des prestations de services

Approche de l'action publique

Hypothèses : Si les forces de sécurité assument leurs fonctions efficacement, et conformément aux principes de justice et de transparence, les gens feront confiance non seulement aux représentants de l'État avec lesquels ils interagissent, mais aussi à ses institutions et à leurs concitoyens de manière générale.



Photo 2: Nuk2013/Shutterstock. Soldats à l'entraînement.

Les programmes SED mettent généralement l'accent sur le renforcement des institutions officiellement en charge des questions de sécurité et de justice, telles que l'armée, la police et les ministères liés à la sécurité. Les politiques portant sur le sujet visent à trouver un équilibre entre l'amélioration des services des forces de l'ordre (« mesures habilitantes »), et le contrôle démocratique et civil (« mesures restrictives ») de ces forces. À cet effet, le renforcement des capacités des différentes parties prenantes fait partie intégrante de nombreux programmes SED, en particulier dans la politique étrangère et de sécurité allemande. Le renforcement des capacités s'appuie sur une vision instrumentale de la confiance, où les citoyens acceptent de renoncer à certaines de leurs libertés au profit de l'État à condition que les institutions publiques en charge de la sécurité les protègent de la criminalité.¹⁸

Par exemple, dans les projets portant sur l'amélioration des prestations de services des représentants de l'État, les policiers suivent une formation professionnelle dans différents domaines, tels que l'enquête sur les scènes de crime, la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la gestion des frontières. Les membres des forces armées reçoivent une formation militaire et sont entraînés pour participer à des opérations spéciales. Des équipements sont souvent mis à leur disposition durant les formations, tels que des équipements de protection et des véhicules (voir 'Enable & Enhance Initiative', E2I).¹⁹

En améliorant les services de sécurité des forces de l'ordre et en les

rendant plus accessibles, les activités de renforcement des capacités et les politiques s'y rapportant, augmentent la confiance des citoyens, assoient la légitimité de l'État et encouragent les gens à coopérer avec les institutions étatiques.²⁰ On suppose que si les institutions de l'État assument leur mandat dans le domaine de la sécurité, la demande d'autres services de sécurité (privés) diminuera.²¹

La recherche a montré que, dans la pratique, les projets SED se concentrent essentiellement sur le renforcement de l'efficacité des forces de sécurité dans la lutte contre la criminalité, la gestion des frontières et la lutte contre le terrorisme, tandis que certains domaines comme la redevabilité, la justice en matière de procédure et la surveillance restent peu abordés.²³ Les acteurs ont également fait remarquer que

Enable & Enhance Initiative (E2I): Politique sécuritaire allemande qui a pour objectif de permettre aux États partenaires d'assurer la sécurité dans les régions touchées par des conflits grâce aux formations et aux équipements qu'ils reçoivent.²²

¹⁶ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 23 juin 2021 ; Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 28 juin 2021 ; Responsable de zone, ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement. Entretien du 1 juillet 2021.

¹⁷ Woodrow et Oatley, 2013.

¹⁸ Hecker et Starcke, 2017, p. 226.

¹⁹ Gouvernement fédéral allemand 2019, p.14.

²⁰ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 29 juin 2021 ; Spécialiste des politiques, Département de la stabilisation et des Affaires humanitaires, ministère des Affaires étrangères des Pays Bas. Entretien du 9 juillet 2021.

²¹ OCDE 2007, p. 169.

Bundesministerium der Verteidigung et Auswärtiges Amt, 2018.

²³ Sedra 2010, p. 108; Donais et Barbak 2021, p. 208; Schröder et Chappuis 2014, p. 134; Richmond et Mitchell 2011, p. 326.

travailler sur ces questions de gouvernance reste un défi d'ordre pratique.²⁴ En vue de cette priorité accordée à l'efficacité des forces de sécurité de l'Etat, le chapitre suivant se concentrera sur cet aspect de l'instauration de la confiance.

Discussion

Les modèles de régulation sociale et de confiance envers l'autorité varient selon les contextes. Les interventions dans le domaine de la sécurité et l'état de droit qui visent à garantir que l'État assure véritablement la sécurité publique, fondement de la confiance verticale, reposent sur une vision particulière de la confiance des citoyens envers l'autorité de l'État. Cette vision reflète largement les expériences européennes en matière de droit et d'ordre politique qui s'inscrivent dans une interprétation westphalienne de l'État. Cependant, un nombre croissant de recherches révèlent que les citoyens ont des attentes variées concernant leurs gouvernements, et cela est fonction, par exemple, des structures de régulation traditionnelles de la société, des expériences avec l'autorité de l'État, de l'héritage historique des conflits, de la manière dont les individus intériorisent les normes et lois en vigueur dans la société, et des différentes perspectives culturelles sur la confiance.²⁵ De plus, les acteurs privés tels que les groupes de surveillance de voisinage, les entreprises spécialisées dans la sécurité, les chefs traditionnels ou les comités de justice réparatrice peuvent être fortement impliqués dans la sécurité et la justice au quotidien.²⁶ Le dialogue avec les acteurs non étatiques qui interviennent dans la régulation sociale peut avoir des conséquences sur le niveau de confiance que les gens accordent aux institutions de l'État, et qui, selon les sondages, varie considérablement d'un pays à l'autre.²⁷ Par exemple, un récent sondage d'Afrobarometer a révélé que les Éthiopiens font davantage confiance aux chefs religieux et traditionnels qu'aux élus, aux forces de l'ordre ou aux tribunaux, et qu'ils souhaiteraient que les chefs traditionnels aient encore plus de pouvoir.²⁸ Ainsi, on peut s'attendre à ce que la confiance et ses différents aspects, comme l'interprétation citoyenne de la légitimité des forces de l'ordre et de leur capacité à garantir la sécurité, varient en fonction du contexte.²⁹

Cependant, les hypothèses causales qui portent sur l'instauration de la confiance et sur la fiabilité, viennent principalement d'enquêtes et de recherches menées au sein des pays de l'UE et aux États-Unis.³⁰ En outre, la plupart des sondages portent sur la confiance dans l'État et dans ses institutions. Les singularités de la confiance qu'accordent les citoyens aux différentes institutions politiques, telles que les organes de gouvernance coutumière sont moins maîtrisées.³¹ Comprendre les particularités des différents modèles de gouvernance pourrait éclairer la planification des programmes SED dans des contextes où les capacités étatiques dans le domaine de la sécurité et de la justice sont limitées. Cependant, nos connaissances demeurent insuffisantes.

La confiance des citoyens dans les institutions en charge de la sécurité requiert des expériences répétées de traitement équitable. Lorsque les forces de l'ordre protègent efficacement la société civile, les citoyens sont disposés à leur accorder confiance. Cependant, des sondages effectués aux États-Unis et au Royaume-Uni ont montré que l'expérience d'un traitement équitable dans leurs interactions avec la police augmente la confiance des citoyens dans ces forces, au-delà même de leur perception de l'efficacité des services de sécurité de l'État.³² Au moment d'évoquer le mouvement américain Black Lives Matter, Tracey Meares fait remarquer que « le fait de savoir qu'ils peuvent compter sur la police a beaucoup plus d'effet sur les gens que la propre capacité de la police à réduire la criminalité ou à prendre des décisions qui leur sont favorables ». ³³ Une étude récente sur l'Iraq a révélé que « l'importance d'enseigner à la police de traiter la société civile avec respect est primordiale ». ³⁴ La recherche effectuée à partir de données internationales souligne également l'importance de mettre en place une équité procédurale dans les réformes de la police afin qu'une confiance généralisée puisse s'instaurer.³⁵ Si les priorités des individus (efficacité de la sécurité publique ou traitement équitable) dépendent du degré de conflictualité dans lequel ils vivent, le seul fait de renforcer la présence des forces de l'ordre et d'augmenter leur pouvoir d'intervention sans qu'elles aient reçu une formation préalable sur le traitement équitable, pourra engendrer des expériences négatives chez les citoyens. Ces mauvaises expériences peuvent endommager la confiance des citoyens dans les institutions étatiques, et par conséquent mettre en danger la légitimité de l'État à long terme.

²⁴ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 28 juin 2021.

²⁵ Kappmeier et coll. 2021 ; Chang et coll. 2016 ; Li 2017.

²⁶ Baker 2010 ; Laurence 2012 ; Draude 2008.

²⁷ Bratton et Gyimah-Boadi, 2016.

²⁸ Sondage Afrobarometer 2021.

²⁹ Bottoms et Tankebe 2017, p. 51.

³⁰ Draude et coll. 2018.

³¹ Rothstein et Stolle, 2008.

³² Sunshine et Tyler, 2003; Reisig et coll. 2007 . Pour une discussion plus approfondie sur le sujet voir Meike Hecker : Procedural Justice, à venir.

³³ Points de vue de l'Université de Yale, 2017.

³⁴ Watkins et coll. 2021.

³⁵ Rothstein et Stolle, 2008.

2.2 Instauration de la confiance à travers les relations interpersonnelles

Approche de l'action publique

Hypothèse causale : C'est grâce au lien interpersonnels que les individus pourront, d'une part, (1) apprendre les uns des autres, faire preuve d'empathie et de plus de compréhension envers les autres, et d'autre part, (2) mettre en place une coopération bénéfique pour tous. Ces deux facteurs devraient permettre d'établir une fiabilité mutuelle dans les attentes, ce qui est le fondement d'une bonne coopération. Dans les programmes SED, ces rencontres incluent les relations horizontales et verticales (citoyen-citoyen ; citoyen-forces de l'ordre).



Photo 3: Jenaly/Shutterstock. Marche communautaire en soutien au mouvement Black Lives Matter, Harrisburg 2020.

Les projets visant à promouvoir les dialogues entre les citoyens et l'État gagnent en importance dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit, et notamment au sein des politiques étrangères et de sécurité néerlandaises. Ces projets fonctionnent selon une compréhension normative de la confiance qui repose sur la théorie de justice procédurale.³⁶ Des initiatives portant sur le sujet cherchent à créer des expériences positives entre les forces de l'ordre et les citoyens pour en faire le point de départ de futurs dialogues basés sur la coopération. Un peu plus loin, nous discuterons des approches d'action publique servant à instaurer la confiance à partir de rencontres personnelles entre les communautés et les forces de l'ordre.

Les programmes SED ont pour objectif de favoriser le dialogue entre les citoyens, au sein des communautés et avec les pouvoirs publics, pour s'acheminer vers l'instauration de la confiance entre les citoyens et l'État.³⁷ Les mesures peuvent aussi comprendre la création de groupes de travail sur la sécurité communautaire et de comités locaux pour la paix.³⁸ La police de proximité est aussi fréquemment utilisée pour susciter des expériences positives de coopération entre les forces de l'ordre et les citoyens, car les services de police sont l'institution publique avec laquelle les citoyens interagissent le plus au quotidien.³⁹ Les projets impliquant la police de proximité visent souvent à sensibiliser le public aux rôles et responsabilités des forces de l'ordre et à permettre aux citoyens d'exprimer leurs besoins en présence des agents.⁴⁰ De telles mesures sont considérées comme particulièrement importantes dans des contextes où les institutions de l'État n'ont toujours pas entamé de dialogue sécuritaire avec le public ou du moins avec certains groupes sociaux. Outre la théorie de l'équité procédurale, cette approche de

l'action publique, qui est déjà très répandue, se fonde sur l'hypothèse que les liens interpersonnels sert à diminuer les préjugés entre les groupes.⁴¹ Cette "hypothèse du contact" a été établie dans les années 1950 dans le contexte particulier des conflits entre groupes majoritaires et minoritaires.⁴² Des recherches antérieures ont souligné que le contact entre les personnes, quand les conditions s'y prêtent, est une approche efficace qui permet de réduire les préjugés entre les groupes.⁴³

Les projets SED visant à faciliter la coopération entre l'État et la société suivent la même logique. Même si au début de la coopération la confiance est établie selon un calcul du rapport coût-avantage à court terme, les parties prenantes apprécient les bénéfices qu'elles retirent de l'engagement et du maintien de leur relation.⁴⁵ Créer un consensus sur des questions locales devrait permettre d'ouvrir la voie à des sujets plus vastes ou plus controversés, tels que la réforme du secteur de la sécurité.⁴⁶

La police de proximité vise à prévenir la criminalité à l'échelle locale et à créer des liens avec les gens. Cela implique diverses formes d'interactions entre la police et les membres d'une communauté pour résoudre les besoins de sûreté et de sécurité de ces personnes.⁴⁴ Les concepts de police de proximité diffèrent considérablement d'un pays à l'autre en raison des cultures policières diverses.

³⁶ Hecker et Starcke 2017, p.227.

³⁷ Spécialiste des politiques, Ambassade. Ministère des Affaires étrangères des Pays Bas. Entretien du 15 juillet 2021.

³⁸ IOB 2019, p. 46 ; Spécialiste des politiques, Direction de la stabilisation et des affaires humanitaires, ministère des Affaires étrangères des Pays Bas. Entretien du 30 juin 2021.

³⁹ Spécialiste des politiques, Unité pour la Stabilisation, ministère des Affaires étrangères allemand. Entretien du 23 juin 2021.

⁴⁰ OCDE 2007, p. 106.

⁴¹ IOB 2019, p. 46.

⁴² Allport, 1954.

⁴³ Pettigrew et Tropp, 2006.

⁴⁴ OCDE, 2007.

⁴⁵ Smolnik, 2019.

⁴⁶ OCDE 2007, p. 167.

Discussion

La confiance entre les personnes n'est pas synonyme de confiance dans les institutions. La théorie du contact s'applique aux relations interpersonnelles, et non à celles entre les individus et les représentants de l'État. Une condition essentielle au bon fonctionnement de la théorie du contact est que les groupes concernés aient le même statut au moment de se rencontrer, ce qui signifie qu'ils peuvent établir une relation sur un pied d'égalité.⁴⁷ Les relations entre l'État et les citoyens sont hiérarchiques, par opposition aux relations horizontales entre les individus. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure les postulats sur la confiance horizontale s'appliquent à la confiance verticale envers les institutions en charge de la sécurité. C'est en dialoguant avec la police de proximité que les personnes peuvent avoir une meilleure connaissance d'une tâche policière particulière et des responsabilités de chaque agent. Cependant, ce changement d'attitude à l'égard d'un seul individu peut ne pas avoir lieu envers l'institution. Ce n'est pas forcément « l'espace sûr » du contexte sur lequel porte le projet qui façonne le comportement des citoyens à l'égard de l'État, mais plutôt leur socialisation et leurs propres rapports avec les forces de l'ordre depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. La négligence ou les abus des forces de l'ordre peuvent porter une atteinte grave à la confiance des citoyens envers l'État. Une étude du PNUD sur le fondamentalisme violent en Afrique a souligné à qu'une mauvaise expérience dans l'interaction avec les services de sécurité de l'État, y compris la police et l'armée, accroît du manque de confiance dans les autorités gouvernementales et pousse les individus à s'enrôler dans des groupes extrémistes violents.⁴⁸ Ces résultats remettent en question l'effet que les initiatives de dialogue à court terme comprenant des individus sélectionnés peuvent avoir sur les attitudes envers les institutions de l'État.

Les projets qui reposent sur la théorie du contact ont tendance à favoriser le statu quo. Les conditions socio-économiques ont une forte influence sur le niveau de confiance des citoyens. La recherche a montré que plus les ressources économiques sont réparties équitablement au sein d'une société, plus la société a un niveau élevé de confiance généralisée.⁴⁹ En outre, les inégalités entre les groupes affectent de manière significative l'émergence d'une confiance entre les groupes ou l'instauration d'une confiance généralisée.⁵⁰ Cependant, les conflits entre groupes surviennent souvent dans des contextes où une ou plusieurs communautés ou membres de communautés sentent qu'ils vivent une situation défavorable par rapport aux autres groupes. Les perceptions de ces désavantages d'ordre structurel peuvent inclure certaines mesures mises en place par le gouvernement ou encore, le traitement par les forces de l'ordre. Dans les sociétés caractérisées par des inégalités d'ordre conjoncturel, la recherche a montré que les initiatives de dialogue peuvent avoir tendance à maintenir un statu quo et à favoriser le groupe majoritaire, tout en négligeant les attentes du groupe minoritaire.⁵¹ En ce qui concerne les conflits asymétriques de longue durée, la littérature actuelle met en évidence les dangers que représentent ces initiatives de dialogue qui peuvent évoquer un certain « favoritisme », au lieu d'instaurer la confiance entre les personnes concernées.⁵² Dans de telles conditions, les mesures favorisant les contacts entre les services de sécurité de l'État et les communautés risquent de fournir aux élites politiques des moyens pour préserver et légitimer un système juridique et politique défaillant. Ce risque apparaît parmi les principales préoccupations des responsables politiques.

Il existe peu d'informations sur les effets négatifs de la confiance. Compte tenu des preuves évidentes des bénéfices de la confiance dans une société, la plupart des Théories du Changement supposent que la confiance entre les citoyens est souhaitable. Souvent, ces théories présument de manière implicite que la confiance s'étendra au-delà des relations entre les personnes, en intégrant des pans plus larges de la société. Cependant, les publications récentes ont montré que la confiance peut également avoir des effets négatifs, en particulier lorsqu'il s'agit de la confiance au sein d'un groupe.⁵³ Comme la confiance entre les gens repose essentiellement sur l'expérience, elle peut avoir des effets d'exclusion envers d'autres membres de la société. La confiance dans les sociétés touchées par des conflits est souvent particulariste, et c'est ce que l'on remarque par exemple dans les relations entre les groupes ethniques.⁵⁴ Ceci a des conséquences pour les programmes SED qui visent à favoriser le dialogue entre les membres des parties au conflit, et notamment leurs fonctionnaires. Ainsi, un sondage de l'Université d'Addis-Abeba (Éthiopie), réalisé entre 2009 et 2010 auprès de participants d'un programme destiné à encourager le dialogue, a révélé que ce programme qui s'appuyait sur les principes de la théorie du contact, n'avait pas réussi à atténuer la méfiance entre les participants d'origines ethniques diverses lors d'une série de réunions visant à s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits. Au contraire, le sondage a montré que les participants à ce programme avaient davantage pris conscience de leur appartenance ethnique et à un groupe particulier, et qu'ils s'étaient sentis discriminés à cause de leur origine ethnique.⁵⁵ De telles perceptions peuvent endommager la confiance des citoyens envers l'État et la société dans son ensemble.

⁴⁷ Pettigrew, 1998.

⁴⁸ PNUD, 2017.

⁴⁹ Rothstein et Uslaner, 2005.

⁵⁰ Hodler et coll. 2018.

⁵¹ Amir 1969 ; Forbes, 2004 ; Maoz 2011.

⁵² Smolnik 2019, p. 23.

⁵³ Draude et coll. 2018.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ Svensson et Brounéus, 2013.

De plus, la recherche a montré que la **confiance et de la méfiance étaient des phénomènes séparés et distincts** que les individus pouvaient ressentir de manière simultanée.⁵⁶ Alors que la confiance repose sur la confiance en l'autre, la méfiance est ancrée dans des valeurs incompatibles, qui aboutissent à la vigilance, au scepticisme et à la suspicion. Bien que les travaux de recherche sur la méfiance se trouvent encore à un stade embryonnaire par rapport à ceux sur la confiance, ils révèlent que les parties prenantes peuvent se faire confiance dans un domaine particulier de la coopération (et notamment quand le sujet n'est pas controversé) et se méfier dans d'autres domaines, au lieu de développer des niveaux de confiance qui transcendent différentes sphères. Les résultats attendus dans d'autres domaines de la coopération risquent donc d'être nuls.

3. Résumé et recommandations

Dans la présente note de synthèse, nous avons souligné les contrastes entre les hypothèses répandues dans le milieu de l'action publique et les apports de la littérature spécialisée sur la question de l'instauration de la confiance. Nous avons constaté que l'état de l'art multidisciplinaire qui existe sur ce sujet indique que la confiance est un mécanisme social très complexe, défini par son contexte et, même ambivalent. Cependant, les résultats d'études menées sur la confiance et la fiabilité se limitent aux États-Unis et aux pays de l'Union européenne. Il existe donc de nombreuses lacunes sur les mécanismes d'instauration de la confiance dans le reste du monde.

Parmi les responsables, les postulats sur la confiance restent souvent implicites ou traduisent une vision linéaire de l'instauration de la confiance. Nous avons identifié deux grandes hypothèses : l'instauration de la confiance par une prestation de services efficace (1) et par le dialogue interpersonnel (2). Ces deux approches sont issues de théories des sciences sociales et sont validées dans une certaine mesure par les études empiriques. Cependant, la littérature actuelle met en évidence les risques et les biais qu'elles comportent. L'action publique pourrait prendre en compte ces critiques et même les incorporer dans les programmes SED par une série de mesures concrètes :

Expliciter les hypothèses causales sur l'instauration de la confiance mises en œuvre dans les programmes SED : De nombreuses relations de confiance essentielles au maintien de l'ordre social sont interdépendantes. Notamment, la confiance dans la police est étroitement liée à la confiance envers les autres membres d'une communauté.⁵⁷ Cependant, nous savons encore peu de choses sur les mécanismes exacts de ce phénomène. Quelles relations de confiance prédominent et produisent des effets positifs ou négatifs sur les autres ? Et dans quelle mesure ? Ces questions faisant toujours l'objet de désaccords dans la recherche actuelle, les responsables devront trouver des principes clairs pour savoir où mettre l'accent afin d'assurer la confiance. Étant donné le caractère tout-englobant de la confiance, les projets SED auront des effets, volontaires ou pas, sur la confiance au sein des sociétés hôtes à tous les niveaux. Ces relations de confiance devront être étudiées plus en détail à la lumière des Théories du Changement des programmes SED.

Envisager des mécanismes de gouvernance hybrides dans les projets de restauration de la confiance des programmes SED : Alors que la recherche a fourni des informations pertinentes sur les mécanismes d'instauration de la confiance entre les citoyens et les institutions de l'État, nous savons beaucoup moins sur la confiance entre les citoyens et les acteurs non-étatiques officieusement investis de fonctions juridictionnelles et sécuritaires alors que ces acteurs informels font partie de la réalité de nombreux individus à travers le monde. Les programmes SED conventionnels restent des projets stato-centrés et les responsables sont réticents à coopérer avec des acteurs non-étatiques pour des raisons normatives. Pourtant, rien n'indique qu'une confiance croissante dans les acteurs non-étatiques en charge de la gouvernance s'accompagne d'une perte de confiance dans les institutions de l'État. Les récents travaux de recherche sur la nature hybride de la gouvernance et sur la « deuxième génération de RSS » peuvent éclairer le débat sur l'action publique à ce sujet, ce qui permettra d'intégrer la gouvernance privée (une réalité concrète pour de nombreux individus à travers le monde) dans les programmes SED.

Mettre l'accent sur les éléments de justice et d'équité dans les programmes SED axés sur la provision de sécurité publique par l'État : Pour que la confiance dans les institutions en charge de la sécurité émerge, la qualité des prestations est importante mais elle ne représente qu'une partie de la solution. Les citoyens ont également besoin de sentir que les forces de l'ordre sont justes et respectueuses avec la population et qu'elles agissent dans le respect des normes sociales de leur communauté. Il est particulièrement important de mettre l'accent sur la redevabilité des institutions en charge de la sécurité vis-à-vis du public, lorsqu'en matière de politique sécuritaire, les intérêts externes ont une incidence sur la conception des programmes SED. Dans ces conditions, les projets SED axés sur l'efficacité des forces de l'ordre doivent évaluer en détail toutes les solutions destinées à intégrer des éléments de justice dans les procédures. Ces solutions peuvent inclure des centres d'attention facilement accessibles pour le traitement des plaintes des citoyens, la publication de critères de recrutement, la promotion des agents de la paix et la mise en place d'un dispositif public en charge des rémunérations et du contrôle des salaires.

⁵⁶ Kostis et Näsholm, 2020.

⁵⁷ Hecker et Starcke, 2017.

Tenir compte des effets imprévus de l'instauration de la confiance dans les projets axés sur le dialogue entre les individus : Les initiatives de dialogue fonctionnent souvent sur l'hypothèse que les échanges entre les personnes favoriseront la confiance entre les citoyens au-delà des personnes impliquées. Cependant, dans les sociétés touchées par des conflits de longue durée où les traumatismes, l'impunité, les conflits d'ordre ethnique et la violence généralisée perdurent, la dynamique de confiance est susceptible de se fonder sur l'exclusivité du groupe. Dans ces conditions, les projets axés sur les rencontres entre individus risquent de polariser la société. Les études sur la sensibilité aux conflits devraient donc se concentrer sur les effets excluants de la confiance et sur les risques associés à l'ancrage des inégalités et aux asymétries de pouvoir. De plus, les politiques devraient être axées non seulement sur la manière dont la confiance est rétablie, mais aussi sur la façon dont la méfiance est traitée, pour qu'il y ait un certain degré de fiabilité dans les attentes des parties prenantes. Les évaluations de projet pourraient aborder ces questions ouvertes, en fournissant des informations pertinentes à court terme qui permettent de compléter les travaux de recherche actuels.

Élargir les politiques en matière d'instauration de la confiance afin de prendre en compte la dynamique interne des partenariats pour la promotion de la sécurité et de l'état de droit : Enfin, outre les relations de confiance verticales et horizontales dans les sociétés hôtes, les responsables devraient prêter plus d'attention aux perceptions sur la fiabilité des différents acteurs impliqués dans les programmes SED, notamment celle des parties prenantes externes. Dans les contextes où sont appliqués les programmes SED, les donateurs suivent les intérêts de leur propre politique étrangère et de sécurité. Par conséquent ces acteurs externes ne sont pas toujours perçus comme les « dépositaires de confiance » neutres tels qu'ils sont présentés. La recherche peut enrichir ces débats politiques en fournissant des évaluations plus complètes sur la complexité des relations de confiance entre les acteurs externes et nationaux dans les programmes SED. De tels constats pourraient à leur tour alimenter les réflexions sur des approches plus inclusives à propos de l'instauration de la confiance, qui iront au delà des deux mécanismes que nous avons présenté dans ce rapport.

Il s'agit de la première publication du projet de recherche sur l'instauration de la confiance dans les partenariats pour la sécurité et l'état de droit, réalisé conjointement par la **Fondation Berghof** et l'**Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité de l'Université de Hambourg (IFSH)**. Dans un rapport de recherche ultérieur, nous étudierons plus en détail les résultats positifs et négatifs de l'instauration de la confiance dans les partenariats pour la sécurité et l'état de droit.

Références

- Afrobarometer** (2021). News Release: Ethiopians trust traditional leaders more than other institutions, would like to see their influence increase, Afrobarometer survey shows. <https://afrobarometer.org/fr/press/ethiopians-trust-traditional-leaders-more-other-institutions-would-see-their-influence>.
- Allport, Gordon W.** (1954). *The Nature of Prejudice*. Reading: Addison-Wesley Publishing Company.
- Amir, Y.** (1969). Contact hypothesis in ethnic relations. *Psychological bulletin* 71 (5):319–342.
- Bachmann, Reinhard and Andrew. C. Inkpen** (2007). Trust and institutions. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-196877>.
- Baier, Annette** (1986). Trust and Antitrust. *Ethics* 96 (2):231–260.
- Baker, Bruce** (2010). *Security in post-conflict Africa: The role of nonstate policing*. Boca Raton, Fla.: CRC Press.
- Bottoms, A. and J. Tankebe.** (2017). Police Legitimacy and the Authority of the State. In *Criminal Law and the Authority of the State*: Hart Publishing.
- Bratton, Michael and E. Gyimah-Boadi** (2016). Do trustworthy institutions matter for development? Corruption, trust, and government performance in Africa. Afrobarometer Dispatch No. 112. https://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Dispatches/ab_r6_dispatchno112_trustworthy_institutions_and_development_in_africa.pdf.
- Bundesministerium der Verteidigung and Auswärtiges Amt** (2018). Die Ertüchtigungsinitiative der Bundesregierung. Berlin. Berlin: BMVg.
- Chang, Jenny Hsiu-Ying, Honggang Yang, Kuang-Hui Yeh, and Shih-Chi Hsu** (2016). Developing trust in close personal relationships: Ethnic Chinese’s experiences. *Journal of Trust Research* 6 (2):167–193.
- Donais, Timothy and Ahmet Barbak** (2021). The rule of law, the local turn, and re-thinking accountability in security sector reform processes. *Peacebuilding* 9 (2):206–221.
- Draude, Anke** (2008). How to Capture Non-Western Forms of Governance: In Favour of an Equivalence Functionalist Observation of Governance in Areas of Limited Statehood. SFB-Governance Working Paper Series 2. Berlin. https://www.sfb-governance.de/en/publikationen/sfb-700-working_papers/wp2/WP2_engl.pdf.
- Draude, Anke, Lasse Hölck, and Dietlind Stolle** (2018). Social Trust. In *The Oxford Handbook of Governance and Limited Statehood*, edited by Anke Draude, Tanja A. Börzel, Thomas Risse, Lasse Hölck and Dietlind Stolle, 352–372: Oxford University Press.
- Forbes, Hugh Donalds** (2004). Ethnic Conflict and the Contact Hypothesis. In *The psychology of ethnic and cultural conflict*, edited by Yueh-ting Lee, 69–88. Westport, Conn.: Praeger.
- Freitag, Markus and Richard Traunmüller** (2009). Spheres of trust: An empirical analysis of the foundations of particularised and generalised trust. *European Journal of Political Research* 48 (6):782–803.
- Gambetta, Diego** (1988). Can We Trust Trust? In *Trust. Making and Breaking Cooperative Relations*, edited by Diego Gambetta, 213–238. Oxford: Basil Blackwell.
- German Federal Government** (2019). Interministerial Strategy to Support Security Sector Reform in the Context of Crisis Prevention, Conflict Resolution and Peacebuilding. <https://www.auswaertiges-amt.de/blob/2248208/44c6eebba11f48b74243f2434535943d/190917-sicherheitssektorreform-data.pdf>.
- Hecker, Meike and Jan Starcke** (2017). Sozialer Zusammenhalt und Polizeivertrauen. *Soziale Probleme* 28 (2):223–239.
- Hodler, Roland, Sorawoot Srisuma, Alberto Vesperoni, and Noémie Zurlinden** (2018). Measuring Ethnic Stratification and its Effect on Trust in Africa. CESifo Working Papers.
- IOB** (2019). Less Pretension, More Realism: An evaluation of the Reconstruction Programme (2012 - 2015), the Strategic Partnerships in Chronic Crises Programme (2014 - 2016) and the Addressing Root Causes Tender Process. IOB Evaluation No. 428. The Hague: Policy and Operations Evaluations Department (IOB).
- Kappmeier, Mariska, Chiara Venanzetti, and J. M. Inton-Campbell** (2021). No peace without trust. The trust and conflict map as a tool for reconciliation. In *Multi-level reconciliation and peacebuilding: Stakeholder perspectives*, edited by Kevin P. Clements and Sung Yong Lee, 110–134. Abingdon, Oxon, New York, NY: Routledge.
- Kostis, Angelos and Malin Harryson Näsholm** (2020). Towards a research agenda on how, when and why trust and distrust matter to cooperation. *Journal of Trust Research* 10 (1):66–90.
- Laurence, Michael** (2012). Towards a Non-State Security Sector Reform Strategy. SSR Issue Papers No. 8: CIGI. https://www.cigionline.org/static/documents/ssr_no_8_0.pdf.
- Levi, Margaret and Laura Stoker** (2000). Political Trust and Trustworthiness. *Annual Review of Political Science* 3 (1):475–507.
- Li, Peter Ping** (2017). The time for transition: Future trust research. *Journal of Trust Research* 7 (1):1–14.
- Maoz, Ifat** (2011). Does contact work in protracted asymmetrical conflict? Appraising 20 years of reconciliation-aimed encounters between Israeli Jews and Palestinians. *Journal of Peace Research* 48 (1):115–125.

- OECD** (2007). OECD DAC Handbook on Security Sector Reform. https://www.eda.admin.ch/dam/deza/en/documents/themen/fragile-kontexte/224402-oecd-handbook-security-system-reform_EN.pdf.
- Pettigrew, Thomas F.** (1998). Intergroup Contact Theory. *Annual Review of Psychology* (49):65–85.
- Pettigrew, Thomas F. and Linda R. Tropp** (2006). A meta-analytic test of intergroup contact theory. *Journal of personality and social psychology* 90 (5):751–783.
- Policy officer** (2021). German BMZ. Interview, 1 July 2021.
- Policy officer** (2021). DSH, Dutch MFA. Interview, 5 July 2021.
- Policy officer** (2021). DSH, Dutch MFA. Interview, 9 July 2021.
- Policy officer** (2021). DSH, Dutch MFA. Interview, 30 July 2021.
- Policy officer** (2021). Embassy, Dutch MFA. Interview, 15 July 2021.
- Policy officer** (2021). Stabilisation unit, German FFO. Interview, 23 June 2021.
- Policy officer** (2021). Stabilisation unit, German FFO. Interview, 28 June 2021.
- Policy officer** (2021). Stabilisation unit, German FFO. Interview, 29 June 2021.
- Policy officer** (2021). Stabilisation unit, German FFO. Interview, 8 July 2021.
- Policy Researcher** (2021). Dutch MFA. Interview, 21 June 2021.
- Reisig, Michael D., Jason Bratton, and Marc G. Gertz** (2007). The Construct Validity and Refinement of Process-Based Policing Measures. *Criminal Justice and Behavior* 34 (8):1005–1028.
- Richmond, Oliver P. and Audra Mitchell** (2011). Peacebuilding and Critical Forms of Agency. *Alternatives: Global, Local, Political* 36 (4):326–344.
- Rothstein, Bo and Dietlind Stolle** (2008). The State and Social Capital: An Institutional Theory of Generalized Trust. *Comparative Politics* 40 (4):441–459.
- Rothstein, Bo and Eric M. Uslaner** (2005). All for All: Equality, Corruption, and Social Trust. *World Politics* 58 (1):41–72.
- Schröder, Ursula C. and Fairlie Chappuis** (2014). New Perspectives on Security Sector Reform: The Role of Local Agency and Domestic Politics. *International Peacekeeping* 21 (2):133–148.
- Sedra, Mark** (2010). Towards Second Generation Security Sector Reform. In *The future of security sector reform*, edited by Mark Sedra, 102–117. Waterloo, Ont.: Centre for International Governance Innovation.
- Smolnik, Franziska** (2019). Kooperation, Vertrauen, Sicherheit? Potentiale und Grenzen der Wirtschafts- und Umweltdimension der OSZE: SWP-Studie 21. Berlin. https://www.swp-berlin.org/publications/products/studien/2019S21_smk_WEB.pdf.
- Sunshine, Jason and Tom R. Tyler** (2003). The Role of Procedural Justice and Legitimacy in Shaping Public Support for Policing. *Law. Society Review* 37 (3):513–548.
- Svensson, Isak and Karen Brounéus** (2013). Dialogue and interethnic trust. *Journal of Peace Research* 50 (5):563–575.
- UNDP** (2017). Journey to Extremism. New York. <http://journey-to-extremism.undp.org/content/downloads/UNDP-JourneyToExtremism-report-2017-english.pdf>.
- Watkins, Jessica, Falah Mubarak Bardan, Abdulkareem al-Jarba, Thaar Shaker Mahmoud, Mahdi al-Delaimi, Abdulazez Abbas al-Jassem, Moataz Ismail Khalaf, and Dhair Faysal Bidew** (2021). Local Policing in Iraq Post-ISIL: Carving Out an Arena for Community Service? LSE Middle East Centre Paper Series 51: LSE Middle East Centre; CRP Conflict Research Programme. <http://eprints.lse.ac.uk/111567/2/LocalPolicinginIraqPostISIL.pdf>.
- Woodrow, Peter and Nick Oatley** (2013). Practical Approaches to Theories of Change in Conflict, Security & Justice Programmes. https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/304613/Practical-approaches-theories-change-conflict-security-justice-prog.pdf.
- Yale Viewpoints** (2017). Can the Police Regain Trust?: Faculty Viewpoints: Yale University. <https://insights.som.yale.edu/insights/can-the-police-regain-trust>.